

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

UBBINK Aqua Start 500 ml

Date de révision: 20.04.2015

Code du produit:

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

UBBINK Aqua Start 500 ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produits chimiques de traitement de l'eau

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Aquarium Münster Pahlsmeier GmbH	
Rue:	Galgheide 8	
Lieu:	D-48291 Telgte	
Téléphone:	+49 (0)2504 9304 12	Téléfax: +49 (0)2504 9304 20
e-mail:	mark@aquarium-munster.com	
Interlocuteur:	Pahlsmeier	
Service responsable:	Dr. Gans-Eichler Chemieberatung GmbH Raesfeldstr. 22 D-48149 Münster	e-mail: info@tge-consult.de Tel.: +49(0)251/394868-69 www.tge-consult.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0)30 19240 GIZ Berlin
+49 (0)2504 9304 12 (Mo-Fr 9:00-16:00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

solution dans l'eau

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

UBBINK Aqua Start 500 ml

Date de révision: 20.04.2015

Code du produit:

Page 2 de 8

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂). Extincteur à sec. mousse résistante à l'alcool. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂). Dioxyde de soufre (SO₂). Oxydes nitriques (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

UBBINK Aqua Start 500 ml

Date de révision: 20.04.2015

Code du produit:

Page 3 de 8

Consignes pour une manipulation sans danger

Porter un vêtement de protection approprié. (Voir section 8.)

Préventions des incendies et explosion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Information supplémentaire

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène: Voir section 8.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservier les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. substances radioactives. matières infectieuses.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire.. entrée d'air/d'oxygène. forte chaleur. humidité.

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Mesures d'hygiène

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection) DIN EN 166

Protection des mains

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau : Porter des gants appropriés. DIN EN 374

Matériau approprié:

Caoutchouc butyle (0,5 mm)

NBR (Caoutchouc nitrile) (0,35 mm)

CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) (0,5 mm)

PVC (Chlorure de polyvinyle) (0,5 mm)

Temps de pénétration (durée maximale de port) >480 min

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau

blouse de laboratoire

les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

UBBINK Aqua Start 500 ml

Date de révision: 20.04.2015

Code du produit:

Page 4 de 8

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: incolore - jaune
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: 5,5 - 6,5

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C
Point d'éclair: non déterminé

Dangers d'explosion

aucune/aucun

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé
Limite supérieure d'explosivité: non déterminé
Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

aucune/aucun

Pression de vapeur: non déterminé
Densité: 1,0 g/cm³
Hydrosolubilité: très soluble
Viscosité dynamique: non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable si le produit est stocké et manipulé selon les conditions recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les : Acide. Formation de: Dioxyde de soufre (SO₂)

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant, fortes Agents réducteurs, fortes. Acide. bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de soufre (SO₂)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

UBBINK Aqua Start 500 ml

Date de révision: 20.04.2015

Code du produit:

Page 5 de 8

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

Code d'élimination des déchets - Produit

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

UBBINK Aqua Start 500 ml

Date de révision: 20.04.2015

Code du produit:

Page 6 de 8

160509 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

Code d'élimination des déchets - Résidus

160509 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150203 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection; absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à la rubrique 15 02 02

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU: Néant
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Néant
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Néant
14.4. Groupe d'emballage: Néant

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: Néant
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Néant
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Néant
14.4. Groupe d'emballage: Néant

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: Néant
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Néant
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Néant
14.4. Groupe d'emballage: Néant

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: Néant
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Néant
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Néant
14.4. Groupe d'emballage: Néant

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

UBBINK Aqua Start 500 ml

Date de révision: 20.04.2015

Code du produit:

Page 7 de 8

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Néant

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): Aucune information disponible.

2004/42/CE (COV): Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Le mélange est classé non dangereux selon la Directive 1999/45/CE.

Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (CLP).

N'est pas soumis au 96/82/CE

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Rev. 1,00; 20.04.2015; Première publication

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

LOAEL: Lowest observed adverse effect level

LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

NOAEL: No observed adverse effect level

NOAEC: No observed adverse effect level

NTP: National Toxicology Program

N/A: not applicable

OSHA: Occupational Safety and Health Administration

PNEC: predicted no effect concentration

PBT: Persistent bioaccumulative toxic

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

SARA: Superfund Amendments and Reauthorization Act

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

UBBINK Aqua Start 500 ml

Date de révision: 20.04.2015

Code du produit:

Page 8 de 8

SVHC: substance of very high concern
TRGS Technische Regeln fuer Gefahrstoffe
TSCA: Toxic Substances Control Act
VOC: Volatile Organic Compounds
VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefaehrdender Stoffe
WGK: Wassergefaehrdungsklasse

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)